

Initiatives ministérielles

Il montre déjà un grand intérêt pour ces questions et les aborde avec tout le sérieux voulu. Il suit en cela la voie tracée par ses deux éminents prédécesseurs, le député de Port Moody—Coquitlam et Lynn MacDonald, qui siégeait dans cette enceinte lors de la dernière législature et qui a contribué largement à la préparation du projet de loi dont nous sommes saisis.

Je voudrais poser au député une question au sujet de l'industrie de la câblodistribution, une industrie pour laquelle, soit dit en passant, je n'ai aucune sympathie, car je travaillais dans le domaine de la radiodiffusion au moment de l'arrivée des câblodistributeurs. À l'époque, nous considérions ces gens comme de nouveaux venus, et c'était la chose la plus gentille que nous puissions dire à leur sujet. Le député a tout à fait raison d'affirmer que les câblodistributeurs profitent d'un monopole et que leurs tarifs ne sont pas réglementés comme ceux des services publics. D'ailleurs, je crois comprendre que son parti souhaiterait qu'ils le soient.

• (1900)

Je voulais simplement réfléchir là-dessus et poser la question suivante au député. Sait-il qu'il y a un très grand nombre de petites entreprises de câblodistribution au Canada en plus des géants? Est-il au courant des efforts que les entreprises de câblodistribution font depuis quelques années pour offrir des chaînes communautaires, ainsi que des dispositions qu'elles doivent prendre et des sommes qu'elles sont forcées de prévoir pour la rénovation de leurs systèmes et l'implantation future de la télévision haute définition.

Je suis moi-même au courant d'un cas qui s'est produit à Hinton, en Alberta, où l'organisme de réglementation pertinent a de bonne foi demandé à une entreprise indépendante de câblodistribution de poser un câble souterrain dans quatre lotissements en prévision de la croissance de la localité en question. Cette croissance ne s'est jamais matérialisée et la compagnie a donc dû supporter le fardeau financier en question. En définitive, le propriétaire de cette entreprise de câblodistribution a dû vendre à un câblodistributeur plus important, bien qu'excellent, et se retirer.

Je pense qu'il est peut-être injuste de généraliser. Je crois que le CRTC est conscient du fait qu'il y a des différences entre les diverses entreprises de câblodistribution, et c'est pourquoi il est si bon d'avoir un organisme de réglementation indépendant pouvant faire la distinction entre la situation d'une entreprise extrêmement rentable et celle d'une petite société.

Je suis persuadé que du fait de son expérience personnelle, le député est parfaitement au courant de la contribution des petites entreprises de câblodistribution au système de radiodiffusion dans son ensemble.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses remarques obligeantes.

Naturellement, comme il connaît peu ce domaine très complexe de la loi, il a reconnu qu'il était difficile d'être tout à fait à jour sur tous les aspects de cette industrie. Si je semble hésiter quelque peu de temps à autre, c'est simplement que je tiens à traiter des nombreux détails compliqués que le député a déjà fait ressortir.

Pour répondre à sa question, je dirai tout d'abord que je sais, bien sûr, qu'il existe des petites entreprises de câblodistribution dont les marges bénéficiaires sont loin de ressembler à celles des gros monopoles que nous connaissons, entre autres, Rogers Cable.

Je crois que le critère fondamental doit être l'équité pour le public. Comme je l'ai mentionné, je m'inquiète particulièrement du fait que les Canadiens à faible revenu n'ont pas la possibilité d'aller au cinéma ou au théâtre simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

À en juger par les chiffres avancés par l'industrie, dans l'ensemble—je ne fais allusion à aucune entreprise ou entité en particulier—les hausses de prix sont considérables. Certaines de ces hausses étaient peut-être justifiées. Je ne remets pas cela en question, mais je dis qu'il faut comprendre que des hausses de prix soient justifiées en raison de l'expansion du service, du perfectionnement des techniques et ainsi de suite.

Le député conviendra avec moi que, si l'industrie ne semble pas réagir aux aspects économiques de la manière de vivre au Canada et au fait que les Canadiens à revenu moins élevé ne peuvent pas faire face à ces hausses de prix, le gouvernement doit, par quelque mécanisme—j'ignore au juste ce qu'il pourrait être—influer un peu sur le processus de fixation des prix.

[Français]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer à ce débat-ci ce soir. . .

[Traduction]

C'est une belle occasion. À mon avis, on boucle la boucle. Lorsque j'ai pris la parole à la Chambre pour la première fois, en novembre 1984, j'avais insisté sur la nécessité de présenter un projet de loi sur la radiodiffu-